



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 51/12

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Reçu en Préfecture le : 18 SEP. 2012 ^{Certifié exécutoire}

Affiché le : 19 SEP. 2012

L'An deux mille douze, le treize septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 septembre 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, LIAN, BEUILLE, GONZALEZ, SALAÜN, DURAND, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, ZAMBONI, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, MOUNIC, GESTA.

PROCURATIONS

M. CANEZIN	à	Mme MAUREL
Mme DECAMPS	à	Mme AUDIGUIER
Mme PETIT	à	Mme DURAND
Mme LLOUBERES	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme GESTA
M. LOUGE	à	Mme MOUNIC

Secrétaire : Madame Mélanie DURAND a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : *CONSEIL MUNICIPAL - Election d'un nouvel Adjoint en remplacement d'un Adjoint démissionnaire*

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.7 et L.2122.10,
- Vu la délibération du 15 mars 2008 fixant à huit le nombre d'Adjoints,
- Vu l'élection de Madame Mélanie DURAND en qualité de 8^{ème} Adjoint
- Considérant que par courrier en date du 28 août 2012 adressé à Madame le Maire et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, Madame Mélanie DURAND fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions d'Adjoint tout en conservant son mandat de Conseillère Municipale,
- Considérant que le poste de 8^{ème} Adjoint est vacant,
- Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir au remplacement du poste devenu vacant,
- Considérant qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité:

- De conserver le même nombre d'Adjoints
- De procéder à l'élection du 8^{ème} Adjoint au Maire, au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : Jean-Jacques ZAMBONI

Résultats du scrutin :

- Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
- nombre de votants :	29
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	29
- Majorité absolue :	15

Est proclamé élu Jean-Jacques ZAMBONI, 8^{ème} Adjoint délégué à l'enfance, à la jeunesse et à l'éducation, ayant recueilli 29 voix et immédiatement installé.

PJ : le nouveau tableau des Conseillers Municipaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 13 septembre 2012

Le Maire,


Lysiane MAUREL

